



3, avenue de l'hippodrome
ZAC Gardin • 14000 Caen

Tél. : +33 (0)2 31 86 37 11
barreau@caen-avocats.net

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN BUREAU SECONDAIRE

NOTICE N°00 - LE 30/05/2023

Vous êtes un avocat extérieur et souhaitez ouvrir un bureau secondaire sur le ressort du Barreau de Caen.

PIECES A FOURNIR

- Copie de la pièce d'identité,
- Une attestation d'inscription de l'Ordre auprès duquel vous êtes inscrit précisant : vos dates de prestation de serment, d'inscription au Tableau et d'inscription au Barreau auprès duquel vous exercez actuellement.
- Justificatif du domicile professionnel du cabinet principal,
- Mode d'exercice professionnel,
- Attestation d'inscription à la CARPA indiquant que vous possédez un compte managements de fonds.
- Relevé d'identité bancaire de votre compte professionnel
- Etat du règlement des cotisations professionnelles (attestation de l'Ordre et de la CNBF),
- Justification d'une police d'assurance responsabilité civile, exploitation et d'une garantie de représentation des fonds - insolvabilité,
- Note d'information sur les conditions d'exercice envisagées dans le cadre du cabinet secondaire ; en cas de recours à un collaborateur, justification du contrat de collaboration,
- Titre de propriété, titre locatif ou convention d'occupation, relatifs aux locaux dans lesquels sera établi le bureau secondaire,
- Fiche de renseignements (à télécharger)
- Un chèque de 1.500 euros représentant les frais d'inscription libellé à l'Ordre des avocats de Caen.